

# L'individualisation de vos frais de chauffage



**ista**

# Pourquoi individualiser vos frais de chauffage ?

## Pour réaliser 15% d'économies et payer moins de charges

- Le chauffage représente 31% de vos charges,
- Avec l'individualisation, vous réalisez 15% d'économies de chauffage en moyenne (économies pouvant aller jusqu'à 25% - source ADEME).

## Pour plus d'équité

- Vous êtes facturé selon vos consommations réelles,
- Vos efforts, en terme d'économies d'énergie, sont encouragés,
- Vous ne financez plus le gaspillage énergétique des voisins.

## Pour faire un geste pour la planète

Le chauffage émet, avec la production d'eau chaude, 19% des gaz à Effet de Serre en France.

## Pour respecter la loi

*La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, promulguée le 17 août 2015 (décret n°2016-710, arrêté du 30 mai 2016) et la Loi Elan de novembre 2018 (décret n°2019-496 du 22 mai 2019 et arrêté du 6 septembre 2019) renforcent les dispositions réglementaires prises en 2012 concernant le Code de l'Énergie. L'individualisation des frais de chauffage est obligatoire pour les immeubles en chauffage collectif ainsi que la pose d'un organe de régulation (robinet thermostatique) sous peine d'une amende de 1500 euros par an et par logement.*

### INFO + :

A partir du 25/10/2020, les nouveaux appareils installés, pour compter l'eau chaude et le chauffage, devront être en télérelève.

Dès 2027 : tous les appareils d'individualisation du chauffage et de l'eau chaude devront être en télérelève.

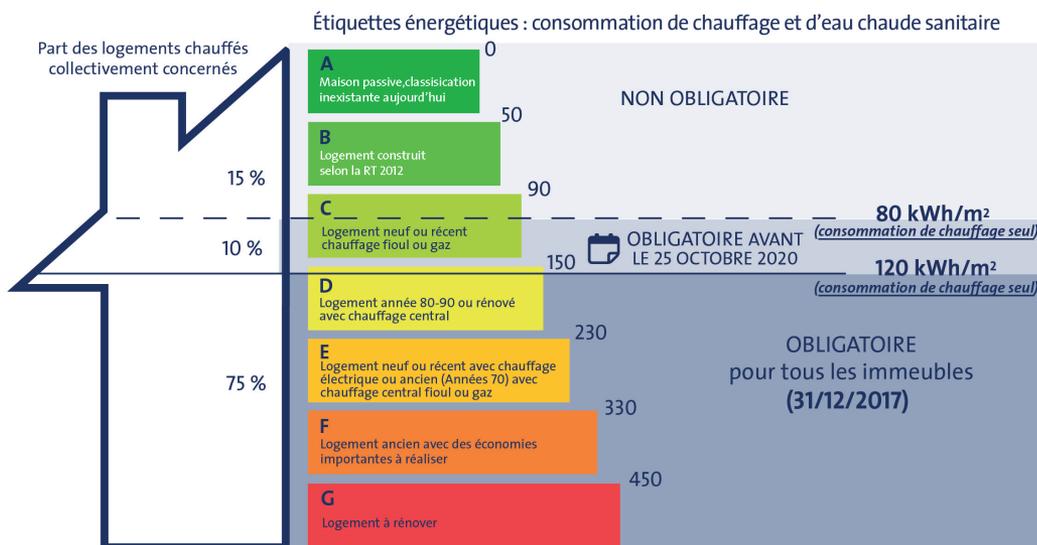
**L'électricité, le gaz, les services de communication  
sont facturés selon les consommations réelles,  
pourquoi pas le chauffage ?**

# Que dit la loi Elan ?

## Quels sont les immeubles concernés :

- Les immeubles qui consomment entre 80 et 120 kWh/m<sup>2</sup>/SHAB - échéance au 25/10/2020,
- Les immeubles qui consomment plus de 120 kWh/m<sup>2</sup>/SHAB doivent être équipés depuis le 31/12/2017 - pénalités possibles,
- Les immeubles qui consomment moins de 80 kWh/m<sup>2</sup>/SHAB ou en impossibilité technique sont exemptés.

## Quels sont les immeubles concernés ?



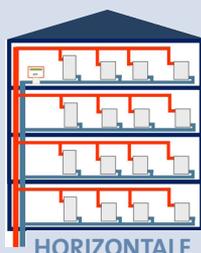
## Quels appareils poser ?

- 1 La pose des compteurs d'énergie thermique pour déterminer la quantité de chaleur lorsque le système de chauffage est horizontal. Si ce n'est techniquement pas possible ou pas rentable (sur justification) :
- 2 La pose des répartiteurs de frais de chauffage individuels pour déterminer la quantité de chaleur lorsque le système de chauffage est vertical ou horizontal. Si ce n'est techniquement pas possible ou pas rentable (sur justification) :
- 3 L'utilisation d'une méthode alternative :  
Une note doit justifier son utilisation en indiquant le principe de détermination de la quantité de chaleur contenant a minima la méthode de calcul utilisée.

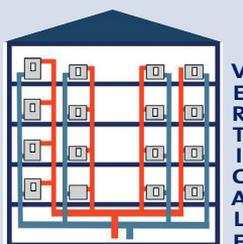
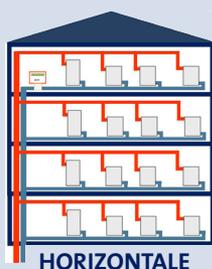
# Étape 1 : l'installation d'appareils pour compter vos consommations

## Faut-il poser des répartiteurs de frais de chauffage ou un compteur d'énergie thermique dans votre logement ?

Cela dépend de la rentabilité de l'installation ou du système de chauffage de votre bâtiment.



**Le compteur d'énergie thermique est installé uniquement dans les immeubles avec une boucle de chauffage par logement (boucle horizontale).**



**Le répartiteur de frais de chauffage est posé dans les immeubles avec des colonnes de chauffage verticales ou horizontales.**

Les compteurs d'énergie thermique ista répondent à la norme française NF EN 1434 intitulée « Compteur d'énergie thermique » et sont également homologués et conformes à la directive européenne des instruments de mesure (MID 04).

Les répartiteurs de frais de chauffage ista ont obtenu les certificats délivrés par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et répondent à la norme française NF EN 834 « Répartiteurs de frais de chauffage pour déterminer la consommation des corps de chauffe ».



## Le compteur d'énergie thermique (CET) :

Il mesure la consommation de chaleur de votre logement en kWh à partir :

- du volume d'eau qui circule dans le circuit de chauffage de votre logement,
- de la différence de température de l'eau de chauffage entre l'entrée et la sortie de votre logement.

Grâce à sa technologie à ultrasons, il mesure très précisément les volumes d'eau et garantit la précision de comptage. Il est installé, dans la majorité des cas, dans les parties communes.



OU

## Le répartiteur de frais de chauffage (RFC) :

Installé sur chaque radiateur, il compte la consommation de chaleur de votre logement.

Il comporte deux sondes qui mesurent en continu la température :

- du radiateur,
- de la pièce.

Le répartiteur de frais de chauffage affiche un index : plus vous chauffez et plus il enregistre de consommation.



Les radiateurs n'ayant pas tous la même puissance,

ce paramètre est pris en compte pour le calcul de votre consommation.

**Votre consommation** est alors obtenue en effectuant le **calcul** suivant :

$$= \text{l'index relevé } \textcircled{1} \times \text{la puissance du radiateur } \textcircled{2} \\ \times \text{le coefficient de couplage radiateur/répartiteur } \textcircled{3}$$

En accord avec votre syndic, un coefficient de situation, prenant en compte la situation thermique du logement, peut être appliqué pour préserver ainsi l'équité.

Chaque année, l'index de l'année précédente est mémorisé et l'appareil remis à zéro à distance afin de pouvoir enregistrer une nouvelle période de consommation.



## Étape 2 : la télérelève de vos appareils pour établir la répartition des frais de chauffage



### Conformité avec le RGPD :



Les informations à caractère personnel recueillies sont destinées au seul usage des personnes habilitées d'ista. Elles sont traitées de manière confidentielle, en conformité avec les dispositions du Règlement Global sur la Protection des Données.

# Et avec la mise en place de la télérelève des consommations, ce sont de nouveaux avantages qui s'offrent à vous

## Comment ça marche :

- 1 Les compteurs sont équipés d'un module radio.
- 2 Un boîtier, installé dans les parties communes, relève les index de consommation de chaque compteur.
- 3 Le boîtier communique ces index à l'entreprise ista pour traitement.
- 4 Vous avez accès à vos index de consommation grâce à un compte sécurisé sur le portail Web'conso.

## Vos avantages:

- **Vous n'êtes pas dérangé lors de la relève des appareils.**
- **Tous les index sont relevés**, on ne vous applique plus de forfait.
- **Les anomalies sont automatiquement détectées** et les techniciens ista interviennent directement. Vous n'avez rien à faire.
- **Vous faites des économies :**
  - Vous pouvez paramétrer des budgets de consommation et être alerté en cas de dépassement,
  - Vous bénéficiez de conseils pour faire des économies d'énergie,
  - Vous pouvez suivre vos consommations et agir.

## Et les émissions d'ondes radio ?



Les compteurs ista respectent non seulement les normes mais en plus les ondes émises sont très en deçà des obligations légales françaises et européennes (émissions comparables à celles d'un bip de garage). Tous nos compteurs sont certifiés par le LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais).

# Étape 3 : la répartition des frais de chauffage pour individualiser vos consommations

## Le calcul de votre répartition de frais de chauffage

Le décret n° 2012-545 du 23 avril 2012 définit les clés de répartition des frais de chauffage dans les immeubles équipés d'un chauffage collectif. Les coûts pour produire le chauffage sont partagés :

- À 70% selon les consommations individuelles de chaque logement,
- À 30% en frais communs répartis en fonction de la surface d'habitation.

Si la production d'eau chaude sanitaire est collective, la part d'énergie utilisée est déduite des frais d'énergie.

### CALCUL :

#### FRAIS D'ÉNERGIE OU DE COMBUSTIBLE ANNUELS DU BÂTIMENT

FRAIS RÉEL OU DÉDUCTION D'UN POURCENTAGE MOYEN POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE

**FRAIS INDIVIDUELS CHAUFFAGE 70%**  
répartition selon les kWh ou unités de chaleur

**FRAIS COMMUNS CHAUFFAGE 30%**  
répartition selon les tantièmes

### PAR EXEMPLE :

Vous habitez dans un immeuble de 10 logements dont la facture de chauffage est de 4 000€ soit 60 000 kWh. Vous avez consommé 7 000 kWh de chauffage et vous détenez 200 tantièmes.

Répartition de frais de chauffage	Montant total résidence	Part totale résidence	Vos parts	Votre facture
Consommation individuelle (70%)	2 800 €	60 000 kWh	7 000 kWh	$(2\ 800 / 60\ 000) \times 7\ 000$ = 326 €
Frais commun (30%)	1 200 €	800 tantièmes	200 tantièmes	$(1\ 200 / 800) \times 200$ = 300 €

Le montant total de votre facture de chauffage est de **626€**

Les « autres frais de chauffage » (entretien de la chaudière, électricité de fonctionnement...) sont répartis en fonction d'une clé propre à chaque copropriété (tantièmes chauffage, surface ou volume chauffé...).

# Votre document de répartition de frais de chauffage

## Décompte individuel de frais chauffage

Édité le 15/01/2016



Date de relevé : 23/12/2015  
Type de compteur : Répartiteur

Occupation du logement : du 01/01/2015 au 31/12/2015  
Nombre de jours chauffés : 210  
Nombre de DJU\*\* : 2880

### Vos informations

#### Lieu de consommation

#### Votre Référence

#### Número d'affaire

B.E.E.P  
XX.01.03.01  
Surface du logement (m<sup>2</sup>) : 83

### Vos Contacts Utiles

#### Contact Gestionnaire

#### Questions sur vos consommations

Ista  
3 Rue Christôph Colomb  
91300 MASSY

Destinataire

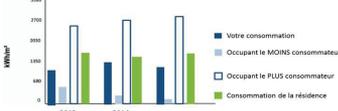
#### Evolution de votre facture et votre consommation en kWh



#### Evolution de votre consommation en tenant compte des DJU\* (rigueur de l'hiver)



#### Total combustible consommé en kWh et ramené à la superficie



Vos appareils	Période précédente du 01/01/2014 au 31/12/2014				Période actuelle du 01/01/2015 au 31/12/2015 (fin de relevé 23/12/2015)					
	Emploiement	N° appareil	Forfait	Index relevé	Unités consommées	Remarque appareil	Forfait	Index relevé	Coefficient de puissance**	Unités consommées
Séjour	3658	Non	1335	3291,750		Forêt corso	Non	1300	2,85	3331,000
Cuisine	3659	Non	1540	1817,450		Rien à signaler	Non	1400	1,05	1470,000
Salon de bain	3650	Non	1869	1962,450		Rien à signaler	Non	1700	0,88	1496,000
Chambre 1	3647	Non	772	1003,600		Rien à signaler	Non	700	1,3	930,000
Chambre 2	3695	Non	380	532,000		Rien à signaler	Non	600	1,4	840,000
<b>TOTAL</b>						<b>8408,800</b>	<b>TOTAL</b>			<b>7571,000</b>

\*\* Le coefficient de puissance comprend le coefficient de contact (repartitionneur), le coefficient puissance radiateur et le coefficient d'exposition à la dernière à être soustrait.

Combustible consommé (kWh) : 100 250,000	Votre part fixe en kWh : 7250,000		Votre part variable en kWh : 7250,000		Votre consommation totale en kWh : 14 700	
	Frais de chauffage à répartir	Montant total résidence	Part total résidence	Vos parts (proportés en unités)	Votre quote part	
Consommation individuelle (DN)	34 000,00€	378 000,000	7571,000	80	288,41€	
Charges communes (DN)	6 000,00€	9 500,000	80,000	80	33,24€	
Exécution de la destination	3000,00€	9 500,000	80,000	80	30,50€	
Interstitiel	500,00€	9 500,000	80,000	80	4,37€	
Abonnement répartiteur	4 400,00€	500,000	80,000	80	36,44€	
<b>VOTRE MONTANT TOTAL</b>						<b>406,32 €</b>

## Le décompte individuel

Sur ce document, envoyé une fois par an, vous retrouvez :

- Votre répartition de frais de chauffage et le montant à payer,
- L'évolution de votre consommation sur les 3 dernières années,
- Votre consommation de chauffage pièce par pièce,
- La comparaison de votre consommation avec celles de l'immeuble, des consommateurs les plus importants et les moins importants.

Ce document doit obligatoirement être remis.

## L'observatoire des consommations :

Ce document présente les consommations de l'immeuble sur les 3 dernières années. Vous pouvez ainsi connaître les niveaux de consommation et constater ou non les économies. Ce document est obligatoire (arrêté R131-5 du 27 août 2012) et à afficher dans les parties communes 1 fois par an.



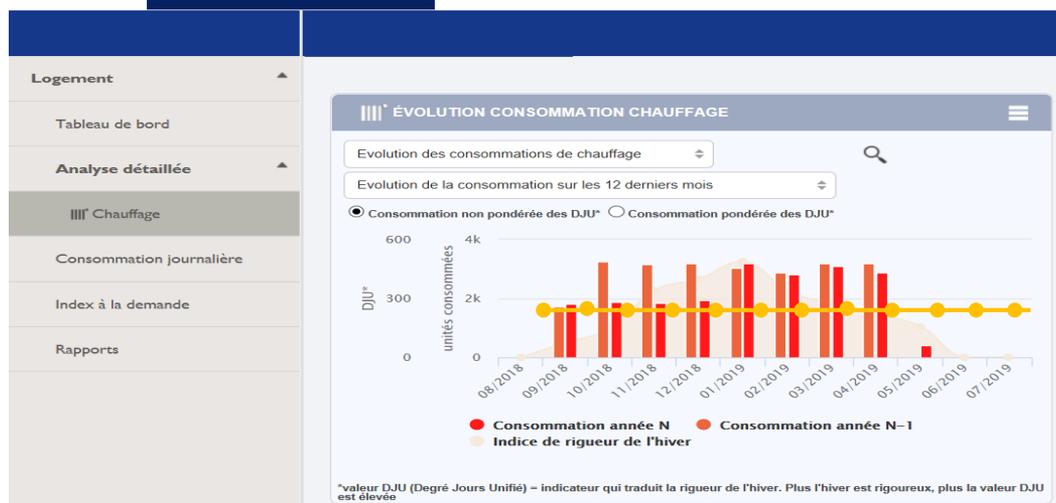
# Étape 4 : l'information et la sensibilisation pour + d'économies

Le portail Web'conso : vos consommations en 1 clic

Un compte dédié et sécurisé est mis à votre disposition.

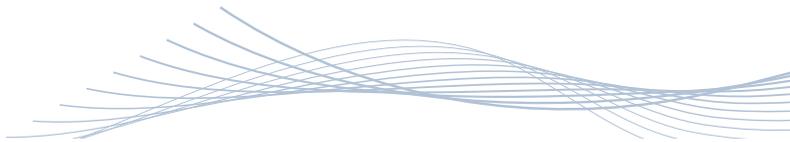


MON ESPACE  
INTERLOCUTEUR



AVEC :

- Le suivi et la comparaison des consommations de chauffage selon différentes périodes,
- Les consommations par appareil et par pièce pour identifier les lieux de vie les plus énérgivores,
- La mise en place de budgets mensuels de consommation,
- Des alertes SMS et email lors des surconsommations de chauffage,
- L'accès à vos index de consommation sur une période précise,
- Des conseils et une sensibilisation pour économiser le chauffage.



## Nous vous accompagnons au quotidien

- Nous mettons à votre disposition des articles, des conseils, des avis d'experts, des vidéos, une newsletter, des simulateurs de consommation pour devenir plus écoresponsable.



SITE WEB



BLOG



RÉSEAUX SOCIAUX

- Lors de l'installation des appareils, des documents présentant le fonctionnement, de ceux-ci, la répartition des frais mais aussi les gestes pour faire plus d'économies, vous sont remis.



- Nous répondons à toutes vos questions :



Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

Trouvez votre agence sur : [www.ista.com/fr/contact/agencelaplustproche/](http://www.ista.com/fr/contact/agencelaplustproche/)

## Qu'en disent nos clients ?

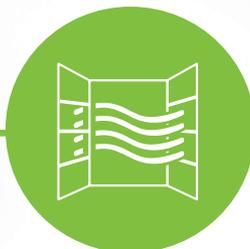
Romain Brévi, Directeur du service syndic de Nexity Metz concernant la résidence Ronsard située à Devants-Les-Ponts (126 logements équipés de répartiteurs de frais de chauffage en télérelève en 2015) :

« Avant la loi, les habitants de la résidence Ronsard payaient leur facture de chauffage collectivement, suivant la surface de leur appartement. Personne n'avait vraiment idée de sa consommation » [...] « Et depuis qu'ils sont facturés au réel, les habitants de Ronsard font des économies de chauffage de l'ordre de 18% à 22%. » [...] « Nous avons distribué des guides de sensibilisation pour encourager chacun à faire attention à sa consommation de chauffage. Les retours sont extrêmement positifs car l'impact est aussi environnemental. »

# Des gestes simples pour + d'économies de chauffage

J'aère en ouvrant  
les fenêtres en grand  
5 minutes maximum  
pour ne pas refroidir  
les murs.

(chauffage éteint)



Je pars de chez moi :  
je réduis la température du  
radiateur de la pièce principale.

Le soir, je ferme  
les volets et les rideaux  
pour conserver la chaleur.



Je module la température  
en fonction de chaque pièce.

Chambres : adulte\* 17°C / enfant 19°C  
Séjour\* 19°C • Cuisine 18°C  
Salle de bain 21°C

\*Températures recommandées par l'ADEME

Bien qu'ista s'efforce de publier des informations les plus à jour et les plus exactes possibles, ista ne revendique pas, ni ne s'engage, ni ne garantit l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ce support.



Rendez-vous sur [www.ista.fr](http://www.ista.fr)